ments qu'eux, sinon ils ne trouveront jamais le bon mode d'emploi. Si les enfants ordinaires ont une sorte d'instinct de survie qui leur permet de modifier le mode d'emploi en fonction des circonstances, l'enfant autiste, lui, n'en a pas la possibilité.

Enfin, j'insiste sur un point: il est important que les enseignants puissent suivre des formations consacrées à cette problématique. Il en existe, mais elles n'ont, hélas, pas rencontré beaucoup de succès jusqu'à présent…" ■

En Communauté française de Belgique, l'autisme est reconnu depuis 2004 comme étant un handicap spécifique. Celui-ci touche 67 millions de personnes dans le monde, et 60 personnes sur 10 000 en Europe (même proportion en Belgique). D'après l'Administration SIMONET, 838 élèves autistes sont scolarisés dans l'enseignement spécialisé. 79 implantations organisent une pédagogie adaptée aux autistes, dont 18 à Bruxelles. Par ailleurs, un projet piloté par le Cabinet SIMONET prévoit la mise en place de classes d'adaptation pour les enseignants qui désirent se former à l'éducation de ces élèves.

LE SOIR

10/05 et 15/05/2010

ÉCOLES DE DEVOIRS: UN SOUTIEN INDISPENSABLE

Le Ministre de l'Enfance, **Jean-Marc NOLLET**, a annoncé début mai une augmentation de 10% des moyens de fonctionnement accordés aux écoles de devoirs. Cette mesure concerne 260 établissements subventionnés par la Communauté française. **Stéphanie DEMOULIN**, coordinatrice de la Fédération francophone des écoles de devoirs, explique que celles-ci ne pratiquent pas uniquement le soutien scolaire, mais promeuvent aussi la créativité, l'autonomie des jeunes… Le souci est d'en assurer un financement correct. Les tarifs restent cependant raisonnables: 2€ maximum par jour.

Et vous, qu'en dites-vous?

■ **Patrick DEKELVER, directeur de l'Institut d'enseignement secondaire des Sacrés-Cœurs de Waterloo et ancien directeur d'une école de devoirs:**

"Les écoles de devoirs, qu'elles soient externes ou internes aux établissements scolaires, sont indispensables. Avant d'arriver à Waterloo il y a 5 ans, j'étais directeur d'une école D+ à Bruxelles, au sein de laquelle j'avais, grâce aux moyens D+, installé une école de devoirs. Face aux échecs des élèves, on a, en effet, tendance à pointer leur manque de travail, sans chercher plus loin… Il faut travailler aux côtés de l'élève pour se rendre compte des difficultés qu'il rencontre. Dans mon école actuelle, j'ai poursuivi sur cette lancée. Nous consacrons, chaque année, 12h du NTPP à une école de devoirs gratuite, destinée aux élèves du 1er degré. Dans un premier temps, ils s'y rendent sur base volontaire, et suite au premier bulletin, c'est en fonction des résultats. Il ne s'agit pas d'une étude, mais d'un travail en petits sous-groupes, où toutes les disciplines sont couvertes. Six enseignants sont en charge de ces heures et donnent des explications sur leur matière, ainsi que sur la méthode de travail à adopter. L'établissement est situé dans le Brabant wallon, mais nous accueillons une population fragilisée, qu'il faut «cocooner». L'école ne doit, selon moi, pas être un lieu de sélection, mais de formation. Au 2e degré, cela ne répond cependant plus à une demande, et on propose plutôt aux jeunes un coaching individuel.

Les autres écoles de devoirs, constituées en asbl, demandent, quant à elles, un apport financier de la part des parents. Dans celle dont je m'occupais voici 15 ans, on accueillait une quarantaine d'élèves. Ceux-ci ne pouvaient en sortir le soir que quand ils avaient terminé leur travail. Les enseignants pouvaient rester assez tard, on travaillait au finish. Dans notre école, le temps consacré à l'école de devoirs est, par contre, limité. De ce fait, les 10% supplémentaires accordés aux asbl sont une bonne chose, il faut pouvoir les développer. Toutefois, une augmentation des services payants de remédiation scolaire, qui mènerait à une privatisation de l'enseignement, ne me semble pas souhaitable.

Notre initiative est appréciée, certains élèves s'inscrivent chez nous spécialement pour ce service. L'idéal serait de pouvoir proposer cela dans tous les établissements. En termes de remédiation immédiate, c'est très positif. Et les enseignants qui y travaillent assistent aux délibérations et peuvent ainsi donner leur éclairage sur certains élèves. L'effet pervers des écoles de devoirs pourrait être de rendre les élèves dépendants du système. L'objectif est, au contraire, de les rendre autonomes dans leur manière d'aborder leurs devoirs". ■

BRIGITTE GERARD

Photo: François TEFNIN

Écoles de devoirs: pas seulement une question de devoirs...